

la Tête-d'or et de l'Émeraude (1); mais les recteurs de l'hôpital ayant exposé combien il convenait aux hospices de faire l'acquisition des susdits domaines, le consulat les rétrocéda aux demandeurs, quatre jours après, moyennant la somme de 53,700 livres. Il n'est donc pas étonnant que les nouveaux propriétaires aient voulu garder le souvenir de la complaisance du consulat à leur égard, en donnant son nom à une partie du territoire de la Tête-d'or (2).

La place, qui occupe une partie de l'île *du Consulat*, avait donc été parfaitement bien dénommée, d'autant plus que cette étiquette n'avait aucun rapport avec la politique. Au reste, plusieurs autres dénominations pourraient trouver un emploi, basé sur les antécédants de la localité : ainsi, je ne crois pas que celle de *Lambert* ait été appliquée à aucune des rues environnantes, et cependant elle serait un souvenir de l'ancien propriétaire qui avait donné son nom au domaine de la Tête-d'or, appelé au XVI^e siècle le *Broteau-Lambert* ou la *Grange-Lambert*. Cette désignation aurait eu au moins l'avantage de n'être pas ridicule et d'avoir des rapports avec l'histoire du quartier.

La route qui conduit au Parc, en partant de la place *du Consulat*, avait reçu le nom d'*Avenue Vaïsse*, que l'on a remplacé naïvement par *Avenue du Parc*. On ne me reprochera certainement pas d'avoir été un des

(1) Le domaine de l'Émeraude, voisin de celui de la Tête-d'Or était situé sur le territoire d'Oysel. Il confinait le chemin tendant à Vaux, et par conséquent faisait partie du quartier des Charpennes.

(2) En 1735, le consulat était ainsi composé : Prévôt des marchands, Camille Perrichon ; échevins, Aimé Bertin, Mathieu Girard, David Olivier, Antoine Torrent.